Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 10 février 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 10 février 1874, 1874-02-10

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 29/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47591

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)
Collation1 p. (336r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction10 février 1874
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireMoret, Amédée (1839-1891)
Lieu de destination173, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47591?context=pdf

Description

RésuméSur l'affaire Jouin et Cie. L'usine de Guise a transmis à Godin une question posée par Amédée Moret au sujet de la maison Jouin et Cie : Godin répond en indiquant qu'il est possible de livrer dores et déjà les marchandises de bonification de fin d'année.

Mots-clés

Distribution des produits, Fonderies et manufactures "Godin"
Personnes citéesJouin (A.) et Cie
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47591?context=pdf

Versailles 10 février 78

Mon cher Amédée.

On me transmet de l'usine la question que vous posez au sujet de M. Jouin. Je puis parfaitement joindre à leur expédition les marchandises que j'aurais à leur livrer en fin d'année pour les couvrir de la remise à laquelle ils ont droit. Je pense que c'est là le sens de votre question qui ne m'engage à rien autre chose qu'à livrer maintenant ce que j'aurais à livrer en Janvier prochain

Bien à vous

Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47591?context=pdf